

### ❖ **Adhésion et droits d'accès aux stages**

Les stages de tapisserie et rénovation de sièges sont ouverts à toute personne adhérant annuellement à l'association Les Ateliers d'Expression (Adhésion 2022/2023 : 25 € pour les vanvéens - 35 € pour les non vanvéens).

**Les participants aux stages** qui ne sont pas adhérents annuels de l'association, doivent régler une participation à l'adhésion de 5 € par stage, à concurrence du montant annuel de l'adhésion.

### ❖ **Tarif et lieu du stage**

**Le tarif du stage est fixé à 50 € par personne pour une durée de 6 heures de 9h30 à 16h le samedi (avec une demi-heure de pause déjeuner).** Un minimum de 6 participants est nécessaire pour la mise en place d'une session de stage, le nombre maximum étant fixé à 8 personnes. Les stages n'entrent pas dans les possibilités de rattrapage des cours pour les adhérents annuels.

Le stage a lieu au 88 bis avenue Victor Hugo - 92170 Vanves.

**Un message vous sera envoyé pour confirmer votre inscription et savoir si le stage aura bien lieu.**

### ❖ **Réservation / paiement du stage**

Il est nécessaire de réserver sa place en déposant le bulletin de participation à l'association, accompagné d'un chèque du montant du stage.

**Le chèque n'est encaissé qu'après le déroulement effectif du stage.**

Le règlement des stages se fait par chèque, exclusivement, à l'ordre des Ateliers d'Expression en précisant au dos « stage ». Aucune liquidité ne peut être acceptée par l'animateur. L'argent doit être remis en main propre uniquement à la présidente ou à la trésorière.

### ❖ **Conditions de remboursement**

Annulation du fait de l'adhérent

L'adhérent a la possibilité d'annuler sa réservation **jusqu'à 48 heures avant la date du stage.** Dans ce cas, le chèque de réservation sera restitué.

**Passé le délai de 48 heures avant la date du stage, la participation est considérée comme maintenue et le chèque est acquis aux Ateliers d'Expression.**

Annulation du fait des Ateliers d'Expression

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (6 personnes). **En cas d'annulation du stage, vous serez averti au plus vite et le chèque de paiement vous sera alors restitué.**

### ❖ **Conditions d'accès**

Ces stages s'adressent aux personnes débutantes, comme aux plus averties. En effet, l'animateur travaille avec vous dès que nécessaire et adapte sa pédagogie à votre niveau. Des outils seront mis à votre disposition si vous n'en avez pas.

Vous pourrez acheter sur place les matériaux nécessaires à votre rénovation (sangle, ressorts, mousse, crin...) moyennant une participation forfaitaire. Par contre il est souhaitable que vous ayez déjà acheté votre tissu, il peut être nécessaire dès le début de votre rénovation (dossier du siège).

Pour les débutants, il est préférable de choisir une petite pièce comme une chaise, un tabouret ou un repose-pied pour démarrer. Pour optimiser votre travail le jour du stage, ce siège doit être dégarni, recollé si besoin et le bois préparé (peint, verni ou ciré). Ainsi vous pourrez commencer le garnissage dès le début du stage et vous aurez sûrement le plaisir d'achever votre rénovation à la fin de la journée. Si vous suivez plusieurs stages dans le courant de l'année vous pouvez alors envisager de rénover un fauteuil plus important.

Les chaises / fauteuils des stagiaires ne peuvent absolument pas être stockés dans les locaux de l'association entre deux stages.

*N'hésitez pas à contacter la coordinatrice ou l'animateur pour préparer au mieux votre travail.*



# Stage Tapisserie et Rénovation de Sièges

## BULLETIN DE PARTICIPATION

Je souhaite m'inscrire au stage du : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... e-mail : .....

**(Vos coordonnées téléphoniques et mail sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation)**

➤ J'établis mon chèque

Si je suis adhérent(e) de l'association pour l'année scolaire 2022-2023

50 €

Si je ne suis pas adhérent(e) de l'association pour l'année 2022-2023

55 €

Le chèque doit être libellé à l'ordre des **Ateliers d'Expression** (*le chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement effectif du stage*).

➤ J'ai pris connaissance des conditions de remboursement et des modalités pour annuler ma participation.

**Fait à Vanves le :**

**Signature :**